

# Travail Féminin et Assurances Sociales

Les Unions Régionales d'Assurances sociales ont tenu leur conférence annuelle au mois de décembre. Un numéro spécial du « Bulletin de Documentation » (février 1940) donne le compte-rendu des séances.

Une place importante y est faite au travail des femmes et des enfants en usine. Nous y avons noté quelques extraits d'une lettre adressée au Ministre du Travail par M. Garczynski agissant au nom de M. le Préfet de la Sarthe.

*Alors que le plus grand nombre de nos assurés sociaux répondaient à l'appel aux armes, un très grand nombre d'adolescents, de femmes, s'approprient à assurer la relève dans les usines.*

*La guerre moderne a ses exigences, guerre de matériel faisant appel à toutes les forces de production.*

*Cependant, l'embauchage des adolescents et des femmes dans les conditions où il se pratique n'est pas sans nous inquiéter.*

*Alors que dans les usines de l'Etat on procède à un examen très sérieux des candidats, dans les usines privées c'est l'embauchage sans garantie.*

*Si des mesures préventives ne sont pas prises d'urgence, nous redoutons d'ici peu une augmentation considérable des dossiers de maladie de nos assurés.*

*Nous redoutons surtout un développement intense de la tuberculose et des maladies gynécologiques, déjà hélas! si nombreuses.*

Et M. Garczynski, après avoir émis le

vœu que le Ministre délègue des médecins spécialistes phthisiologues, gynécologues et neurologues, demande :

*que l'embauchage d'un adolescent ou d'une femme dans les mêmes usines ou ateliers, soit subordonné à la production d'un certificat médical d'aptitude délivré par le médecin chef des caisses d'Assurances sociales;*

*que les certificats soient rédigés avec les indications d'inaptitude ou d'aptitude au travail debout ou assis; à tel ou tel métier ou emploi;*

*que pour les femmes déclarées inaptes au travail en usine, des dispositions soient prises pour leur faciliter le travail à domicile pour autant que leur état de santé le permettra.*

Et il conclut :

*Le travail à la chaîne 60 heures par semaine au service de la machine automatique moderne est un danger très grave pour la femme et l'adolescent. (1)*

*Au cas où avant de décider l'application de ces mesures à tout le territoire vous seriez désireux de pratiquer un essai, je me mets entièrement à votre disposition pour le réaliser dans le département de la Sarthe. Le nombre de femmes en usines de guerre n'est pas encore très important et avec l'appui de M. le Préfet de la Sarthe et de M. le général médecin Julien, nous pouvons très vite organiser le service.*

*Les Assurances sociales fourniraient le personnel administratif, les infirmières nécessaires, leurs installations de radiologie.*

A cette lettre, le secrétaire général du Ministère du Travail a répondu en ces termes :

« Une Commission technique composée « principalement de phthisiologues et de « médecins siège au Ministère du Travail « dans ce but. Notre Commission sociale en « a déjà délibéré et en délibère encore au- « jourd'hui-même. »

« Tout cet effort va se traduire par des « instructions très précises données en vue « de concilier le travail intensif de nos « usines de guerre et les nécessités de l'hy- « giène sociale, principalement en ce qui « touche les femmes et les enfants. »

« L'essentiel est de coordonner tous ces « efforts. Nous nous y employons, et soyez « assuré qu'après avoir concilié les vues « patronales et ouvrières, nous aboutirons « au résultat recherché. »

Cette réponse est en tous points satisfaisante; mais nous regrettons toutefois que la Commission sociale, à laquelle il est fait appel pour trancher les questions du travail féminin, ne comprenne pas une surintendante expérimentée qui, mieux que quiconque pourrait, dans ce cas comme en bien d'autres, apporter un avis autorisé.

C. B.